COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE PETITE
CAMARGUE

N°9 / Avril 2011

Agir ensemble

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE

Sommaire

Conseils communautaires
les infos en bref
P. 4

Dossier
Opération façades
Rénovations et subventions
P. 6 - 7

Attribution des subventions
et rénovation des façades
P. 9-12

~~Portrait~~
~~Jean-Christophe Flatin~~
~~Président de Royal Canin~~
~~à Aimargues~~
~~P. 15~~

Métier
Philippe Prohin
Horticulteur et aquaculteur,
fondateur de Nymphéa
P. 16

Façade rénovée d'une maison située à Aimargues

Sommaire

Pages	
3	**Edito de la Présidente Reine Bouvier**
4 - 5	**Conseils communautaires :** les infos en bref
6 - 7	**Dossier :** Opération rénovation des façades. La Communauté de Communes poursuit sa politique en faveur de l'amélioration de son patrimoine bâti afin d'améliorer le cadre de vie dans les centres anciens des communes. Entretien avec Mme Françoise Meynadier, Vice-présidente déléguée au cadre de vie
8	**Comprendre :** le SIG (Système d'Information Géographique est un outil informatique qui permet de gérer différentes informations liées à un territoire
9 - 12	**Encart détachable :** rénovation et subventions des façades en fiches pratiques
13	**Entretien :** Sophie Valladier, référente parcours PLIE (Plan local d'Insertion pour l'Emploi). Son objectif, permettre l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées du monde du travail
14	**Vie associative :** Association LIENS de Beauvoisin dont la devise est loisirs, initiatives, échanges, nature et social. Tout un programme pour (re)tisser les liens entre les êtres humains
15	**Portrait :** Jean-Christophe Flatin, président de Royal Canin. Aux commandes de groupe aimarguois depuis 2007, il se présente simplement comme un « passeur »
16	**Métier :** Philippe Prohin, horticulteur, aquaculteur, fondateur de la société Nymphéa à Le Cailar. Une histoire de passion, de plantes et d'environnement durable
17 - 18	**Zoom :** convention de partenariat avec Vauvert, le point sur les travaux, tourisme, restauration scolaire etc.
19	**Agenda :** les expos à la Halte nautique, l'Ecole intercommunale de musique en concert, Courant Scène etc.

Editorial

Le double objectif concernant la création en 2001 des Communauté s de communes était de développer plus harmonieusement les territoires et de renforcer leur potentiel économique, à travers l'implantation de nouvelles entreprises, synonyme à la fois d'emplois et de richesse fiscale. La loi du 12 juillet 1999, tout en simplifiant et renforçant la coopération intercommunale, a instauré le mécanisme de la taxe professionnelle unique. Cela a permis de remédier à des disparités et des injustices au niveau des impôts entre les municipalités. Les Communautés de communes percevaient seules le produit de la taxe professionnelle et en reversaient une grande partie aux communes. Elles pouvaient toutefois conserver le surcroît de richesse lié à la croissance.

Ce système a bien fonctionné pendant une décennie.

Las ! Dès 2009, de la suppression de la taxe professionnelle a bouleversé la donne. Cette mesure pleinement applicable en 2011 conduit à remplacer plus de la moitié de l'impôt économique (62%) par des aides de l'Etat dont on a tout lieu de craindre que leur montant restera figé dans le temps… Et naturellement l'impôt direct sur les ménages.

Cette année, la Communauté devra ainsi percevoir, à la place du Département, une part de la taxe foncière sur les propriétés bâties. A son corps défendant, de part la volonté du Président de la République, elle change de statut et devient d'EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) à taxe professionnelle unique, à fiscalité mixte, c'est-à-dire chargé d'imposer les ménages.

Or, la Communauté de communes de Petite Camargue a veillé à ne jamais augmenter le taux de sa taxe professionnelle, dans la mesure où ses recettes pouvaient s'accroître par simple augmentation de la richesse économique locale. Du fait de cette réforme, le lien entre l'économie et le territoire se trouve par ailleurs distendu. L'accueil des entreprises présentera un réel intérêt s'il a un nombre substantiel d'emplois à la clé, car le budget connaîtra des charges sans ressources nouvelles.

Soyez assurés qu'en dépit de ce contexte défavorable et incertain, nous ferons toutefois tout ce qui est en notre pouvoir pour adopter un budget pour 2011 permettant de garantir à nos concitoyens un même niveau de services et de taxes.

Reine Bouvier,

Présidente de la Communauté de communes de Petite Camargue

Maire de Le Cailar

Brèves infos…
Conseils communautaires en bref…

Mutualisation de moyens et de services

Signature d'une convention avec la commune de Vauvert. Elle concerne la mutualisation de moyens et de services dans le cadre du centre d'hébergement de groupes La Petite Camargue et les écoles de la ville. La Communauté de communes pourra ainsi bénéficier du concours des animateurs afin d'assurer en partie la surveillance et l'éducation des enfants pendant le temps périscolaire méridien. Inversement, elle pourra mettre à disposition de la commune de Vauvert son propre personnel, notamment pour l'entretien des locaux. *(Voir aussi en page ZOOM).*

Centre d'hébergement de groupes

Maintien du guichet unique à l'accueil du public sur le site « La petite Camargue » de la rue de Chaillot à Vauvert afin d'éviter aux usagers de s'adresser à des services distincts pour inscrire leurs enfants et dans le souci de réaliser des économies au niveau de la gestion commune des remplacements en cas d'absence des employés.

Convention avec Nîmes Métropole

Réglementation des conditions d'accès des habitants de Générac à la déchèterie communautaire de Beauvoisin jusqu'en 2012. Si la commune de Générac a transféré sa compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » à la Communauté d'Agglo à partir du 1er janvier 2011, l'utilisation des usagers de la déchèterie de Beauvoisin reste nécessaire. Nîmes Métropole contribuera donc aux frais de fonctionnements.

Action référent de parcours PLIE

(Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)
Reconduction pour l'année 2011 telle que contractualisée par le PLIE du Pays Vidourle Camargue, et renouvellement du contrat de l'agent non titulaire. Entre le 1er août 2006 et le 31 juillet 2010, ce sont 147 personnes en grande difficulté vis-à-vis de l'emploi qui ont été accompagnées. Au total, 251 contrats de travail ont été signés, le plus souvent en CDD ou en missions intérimaires ou à temps partiel

Réseau de sentiers de randonnée

La Communauté de communes a décidé de déposer les demandes de subvention et de co-financement auprès du Conseil général du Gard, du Comité départemental du tourisme et des fonds LEADER pour la requalification et l'extension du réseau de sentiers de randonnée.

Restauration du petit patrimoine bâti public non inscrit.

Le lancement d'un deuxième plan de restauration a été engagé. Une étude architecturale des futurs édifices, ainsi qu'un chiffrage des travaux nécessaires seront donc demandés au Conseil général du Gard. Le choix des bâtiments se fera ultérieurement.

Formation musicale adulte

Un nouveau cours pour adulte a été créé à l'Ecole intercommunale de musique. La cotisation pour une session de 8 cours se portera à 30 €, pour les non adhérents et la commune de Bernis, 50 €.

Zac Côté Soleil

Vente d'un terrain de 8 000 m2 par la Ségard à la société immobilière SPORTIMMO pour un montant total de 1 580 000 € HT, soit 1 889 680 € TTC. Un droit de priorité sur une autre parcelle permettant la construction de 8 000 m2 SHON maximum lui a été accordé
Cette opération de vente confirme l'avancement de l'aménagement de cette ZAC.

Développement économique

La Communauté de communes a répondu favorablement à l'association NRC Technopôle (Agence partenariale de développement économique), en devenant membre de son conseil d'administration.

Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2011

Un débat assez vif, lié à l'appréciation portée par certains élus sur les conséquences de la réforme fiscale avec la suppression de la taxe professionnelle, ce qui va, selon la présidente Reine Bouvier, priver la Communauté de communes de Petite Camargue du dynamisme de ses ressources et reporter, à terme, le poids de la fiscalité sur les finances des ménages. De son côté, le maire de Vauvert, Gérard Gayaud, s'est félicité avec d'autres élus de ce que la taxe professionnelle ait rapporté en 2010, 1 million d'euros supplémentaires dus à des redressements fiscaux opérés par l'Etat auprès des entreprises. Reine Bouvier a pourtant exprimé son inquiétude face à 2012, malgré ces résultats positifs. Résultats : les dépenses d'investissement seront limitées aux grands programmes structurants déjà engagés : l'EHPAd de Beauvoisin (livraison prévue en fin d'année), Pôle emploi, l'aménagement de la ZAC du Pôle des Costières pour lequel la DETR sera demandée afin de subventionner l'aménageur et diminuer le coût. En outre, un effort sera maintenu sur la voirie ainsi que sur l'environnement avec la réalisation de l'aire de broyage des déchets verts à Vauvert.

Conventions avec le Conseil général

Reconduction du financement du CLIC (Centre locale d'information et de coordination pour les personnes âgées) pour l'année 2011. Fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit : le Conseil général pérennise le financement du poste d'accueil à hauteur de 50 %. En revanche, les élus ont sollicité de nouveau le poste de greffier à plein temps promis par l'Etat depuis 4 ans.

Tourisme

Validation du schéma directeur intercommunal de l'économie du tourisme et des loisirs 2010/2015 portant sur le développement de l'offre touristique. Vote du règlement de recouvrement de la taxe de séjour et de la revalorisation des tarifs d'amarrage de la halte nautique de Gallician applicable au 1er avril 2011.

Opération façades

Dossier

La rénovation des façades en chiffres :

Depuis 2007, 37 subventions ont été versées. Beaucoup plus de dossiers ont été déposés, mais certains n'ont pu être subventionnés.
Aujourd'hui, près de 40 000 € ont été versés au titre de ces subventions, pour un montant de travaux engagés de 286 000 €, soit environ 14%.

L'aide est attribuée en fonction de la surface de l'ouvrage et calculée sur les plans de la déclaration préalable :
- *800 € pour une surface ≤60m²*
- *1200 € pour une surface de 60m² à 120m²*
- *1500 € pour une surface de 120m² à 300 m²*
- *2000 € pour une surface ≥ à 300 m²*

La commission se réserve le droit de minorer le montant de l'aide au vu du non respect des prescriptions et de la qualité de finition des travaux.

Le territoire de Petite Camargue se doit d'être un lieu où il fait bon habiter, mais aussi où il fait bon vivre. La Communauté de Communes a donc poursuivi sa politique en faveur de l'amélioration de son patrimoine bâti en engageant une Opération façade (janvier 2007) dans la continuité de l'OPAH crée en 2002. Cette dernière action a donc pris le relais afin d'améliorer le cadre de vie dans les centres anciens des communes.

La mise en valeur du patrimoine

Lorsque s'est terminée avec succès la première action en faveur de l'habitat avec l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) en 2006, la Communauté de communes de Petite Camargue a souhaité poursuivre sa politique en faveur de la qualité du cadre de vie et de la qualité patrimoniale de ses centres anciens en mettant en place une aide au ravalement de façade à partir de janvier 2007. Cette Opération façades permet à certains propriétaires privés, qui répondent aux critères d'attribution de subventions, d'engager des travaux de ravalement, en accompagnement, parfois, des travaux menés par leur municipalité.
Afin de répondre aux difficultés rencontrées dans l'attribution de certaines subventions, il a été décidé de modifier le règlement d'attribution des subventions, l'objectif restant la mise en valeur du patrimoine architectural des communes.

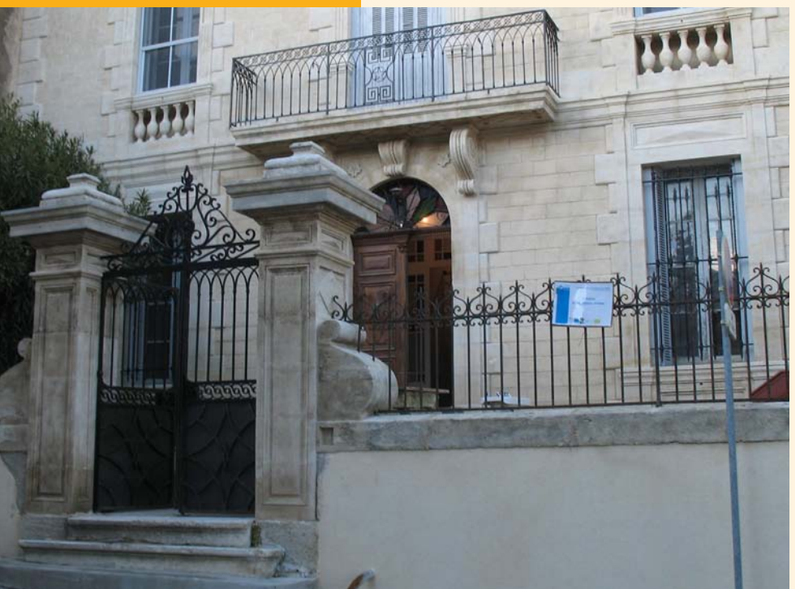

Une commission composée d'élus

Ce nouveau règlement d'attribution des subventions est entré en vigueur dès février 2009, il est depuis régulièrement réactualisé pour permettre à davantage de personnes concernées de bénéficier de cette aide. En 2010, le périmètre défini a été élargi aux centres anciens de Franquevaux et de Montcalm. Les dossiers sont instruits par le groupe de suivi, composé du Vice-président délégué, du chef de projet et des agents en charge du dossier. D'autre part, une commission composée d'élus se réserve le droit de minorer la subvention attribuée en cas de non respect des prescriptions. Il revient donc à chacun de veiller à ce que les fonds publics investi dans cette opération engendrent une qualité architecturale exemplaire en respectant également chaque règlement du PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou du POS (Plan d'Occupation des Sols) de chaque commune.

Une continuité historique

Ce travail sur les centres anciens a permis de mettre en valeur des façades et divers éléments du patrimoine bâti, encadrement de portes, marquises, frontons etc., qui au fil des ans avaient perdu de leur éclat. En effet, les bâtiments des villages du territoire datent pour la plupart du 18ème et 19ème siècle avec des maisons de maître, des maisons vigneronnes dont les façades sont reconnaissables avec leur grand portail arrondi et des éléments plus anciens, parfois médiévaux, qui ont inscrit dans chaque commune une continuité historique qu'il importe d'apprécier et de transmettre. Ces opérations de ravalement des façades créent un effet d'entraînement : qu'il s'agisse de grandes bâtisses ou de maisons plus modestes, certaines rues et places ont retrouvé leur valeur d'origine et les matériaux ont à nouveau gagné en qualité : éléments en pierres refaits, soubassements débarrassés de leur humidité, clôtures nettoyées, grilles et volets repeints. L'articulation entre les actions communales et communautaires prend tout son sens lorsqu'elles se complètent : place de la révolution à Vauvert, par exemple, la mairie a entrepris une requalification des espaces publics, avec une mise en discrétion des réseaux et une rénovation des revêtements des voies et trottoirs. Six façades ont été subventionnées et une septième est en travaux : le résultat est particulièrement satisfaisant.

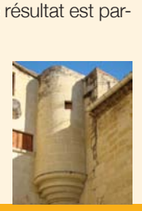

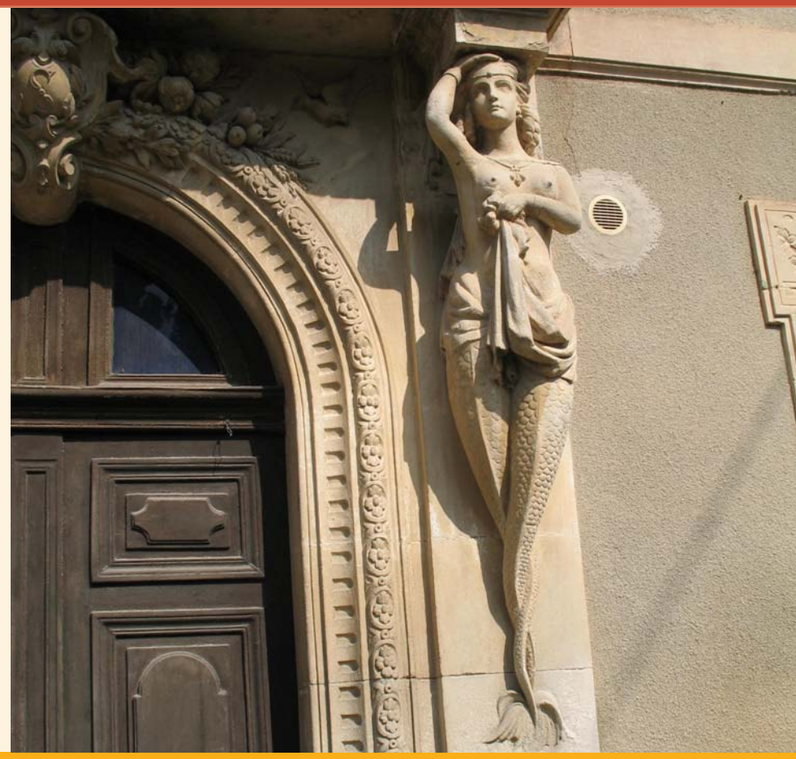

Trois questions à…. Françoise Meynadier *

1) Pour quelles raisons la Communauté de communes est–elle si attachée à son patrimoine ancien ?
Nous devons considérer le patrimoine architectural de nos villages comme un héritage du passé. Nous en profitons aujourd'hui, et il faut, autant que possible, le transmettre aux générations à venir. Les opérations façades contribuent à la mise en valeur des centres anciens, et soulignent l'attachement que nous avons à l'architecture traditionnelle de notre région. C'est donc dans un souci de continuité des objectifs énoncés par l'Opération Programmé de l'Habitat, que la communauté de Commune a mis en place en 2007 une aide au ravalement de façade.

2) Quels sont les problèmes rencontrés dans le domaine de la restauration des façades ?
Logiquement, si les préconisations de nos services sont suivies, la gestion des dossiers ne pose pas de problème. Les difficultés apparaissent à partir du moment où la réglementation n'est pas respectée, le dossier passe alors en commission et se voit, soit refusé, soit amputé d'une partie de la subvention. Il n'est jamais agréable de ne pas accorder ce que l'on a plaisir à proposer.

3) Le message que vous souhaiteriez adresser aux habitants du territoire ?
Je souhaiterais que les propriétaires, qui envisagent de mettre en œuvre un chantier, prennent contact simultanément avec le service urbanisme de leur village et le service Aménagement de l'espace de la Communauté de communes. Ils pourront ainsi connaître le règlement lié au Plan Local d'Urbanisme de leur commune, savoir auprès de nos services si leur immeuble est dans le périmètre défini, mais également, et je dirais surtout, connaître les prescriptions qui couvrent cette opération. Cela leur permettra de donner à l'artisan qui exécutera les travaux, les bonnes informations au niveau des matériaux, des équipements et nos services pourront les conseiller dans le choix du traitement de telle pierre, les sensibiliser au fait de conserver tel ou tel élément : corniches, génoises, marquises, fronton ou ferronnerie. Ainsi constitué, leur dossier sera conforme et rassemblera toutes les chances d'être retenu.

** Vice-présidente déléguée au Cadre de vie*

Comprendre
Le SIG, Système d'Information Géographique

En 2005, la Communauté de communes de Petite Camargue a fait le choix de mettre en place un Système d'Information Géographique (SIG) afin de proposer à l'ensemble des communes des outils performants bien trop lourds à gérer individuellement.

Qu'est ce que le Système d'Information Géographique

Le Système d'Information Géographique ou SIG est un outil informatique qui permet de gérer différentes informations liées à un territoire. Les données qui le constituent peuvent concerner différents thèmes, allant de l'habitat aux données environnementales et règlementaires. Le service est en constante évolution et n'a de cesse de se développer, pour répondre au mieux à l'attente des utilisateurs.

Les différentes missions du SIG

• Création d'une banque d'informations et collecte de données auprès des différents acteurs producteurs d'informations comme la Direction Générale des Impôts, EDF/GDF, SAUR, BRL, le Conseil général du Gard, le Pays Vidourle Camargue et de nombreux bureaux d'études. Au total, une trentaine de conventions ont été signées.

• Le service est chargé de mettre en place des solutions techniques pour aider les services communautaires et communaux dans le cadre de projets. En outre, il édite des plans, fait l'analyse de données pour aider les élus dans leurs décisions : création de périmètres de ramassage des ordures ménagères, attribution de subventions pour la restauration des façades etc.

• Dans le cadre de l'aide aux communes, un site Internet sécurisé a été mis en place (mutualisé avec le Pays Vidourle Camargue), chaque mairie pouvant ainsi renseigner un administré sur la réglementation applicable à sa parcelle (dans le cadre d'un dépôt de permis de construire par exemple) ou effectuer un relevé parcellaire utile pour certains dossiers administratifs comme les déclarations d'arrachage.
D'autres projets sont en cours tels la mise en place de modules de gestion et d'administration, pour les cimetières, ce qui permettra aux communes de renseigner les usagers sur leurs concessions, les points d'apports volontaires du verre, et l'éclairage public.

Accès au public

Le site Internet de la Communauté de communes www.petitecamargue.fr possède également une rubrique cartographie sur sa page d'accueil, accessible au public. Avec la possibilité de visualiser le cadastre 2010, des photos aériennes sur deux années 2007 et 2010, ainsi que la carte IGN au 25000ème. Ce service permet également de localiser et imprimer un plan de situation d'un bien pour toutes les démarches administratives ou de préparer une randonnée avec la carte IGN. ■

Entretien
Sophie Valladier
Référente de parcours PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)

Dès sa création, la Communauté de communes s'est engagée pour l'emploi, et son implication passe par des actions telle que l'action Référent de Parcours PLIE - Petite Camargue. Sophie Valladier est la nouvelle référente depuis mai 2010. A 33 ans, cette jeune vauverdoise, forte de nombreuses années d'expérience dans le social, ne jure que par les mots humanité et proximité.

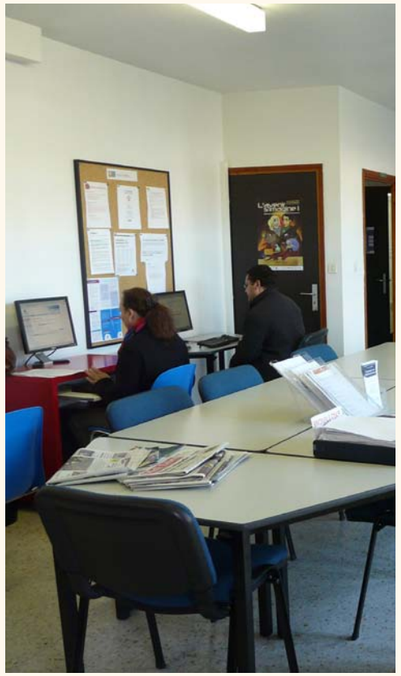

Quelles sont les particularités du territoire de Petite Camargue en matière d'emploi ?
Elles sont multiples. Tout d'abord, parlons des habitants. Parmi eux, beaucoup cumulent des problèmes de santé, des soucis familiaux ou encore n'ont pas reçu une éducation scolaire assez poussée. Du coup, ils n'ont pas la compétence attendue pour s'adapter aux nouvelles demandes des employeurs. On demande aujourd'hui de l'autonomie, de l'organisation et un niveau de savoir-faire assez élevé. Une femme ayant été caissière pendant des années peut être refusée aujourd'hui pour le même poste. D'autre part, dans notre région, il y a trop d'emplois saisonniers ou de contrats à durée déterminée, ce qui oblige les gens à être accompagnés davantage que la normale.

Vous êtes Référente de Parcours PLIE, quelles sont vos principales missions ?
Je propose aux personnes les plus en difficulté et éloignées du monde du travail un accompagnement renforcé de proximité dans toutes les différentes étapes d'un retour à un emploi durable, à une formation qualifiante ou à une création d'activité. Cet accompagnement, est sans limitation de durée : tant qu'une personne n'a pas signé un contrat de plus de 6 mois, elle reste inscrite au PLIE. J'ai une soixantaine de demandeurs d'emploi en permanence dans mon portefeuille, ce qui me permet de bien les connaître tous.

Comment accompagnez-vous une personne en recherche d'emploi ?
Les parcours de retour à l'emploi nécessitent d'avancer méthodiquement, étape par étape. Alors tout mon travail consiste à être à leur écoute, à les guider à travers une démarche volontaire de leur part. Je mène mes actions en collaboration avec de nombreux partenaires dont le CCAS, RIVES, l'Action Collective d'Insertion, le Conseil général, Pôle emploi ou les APP (Ateliers de Pédagogie Personnalisée). C'est indispensable. Je fais également un suivi en emploi. Lorsqu'une personne signe un contrat, je ne la lâche pas. Je reste à sa disposition ainsi qu'à celle de l'employeur. Ce sont ces notions de proximité et d'humanité qui, à mon avis, font la différence. Mais je ne fais pas de miracle. ■

La Communauté de communes porte l'action Référent de Parcours PLIE - Petite Camargue pour le Plie du Pays Vidourle Camargue avec le soutien du Fonds Social Européen.
Afin de poursuivre sa politique d'intervention face à l'emploi auprès du public le plus en difficulté, l'action a établi un partenariat avec l'ACSE (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), la commune de Vauvert et le Conseil général pour développer l'accueil au sein des quartiers vauverdois considérés prioritaires dans le cadre des CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale). Le poste de Sophie Valladier est basé au sein de la Maison de l'Emploi et de l'entreprise. Une permanence est proposée par quinzaine au CCAS d'Aimargues. En 2010, 85 personnes ont été accompagnées. 9 personnes sont sorties pour emploi : 6 CDD de + de 6 mois, 3 CDI

Vie associative

La Société d'Histoire de Posquières - Vauvert

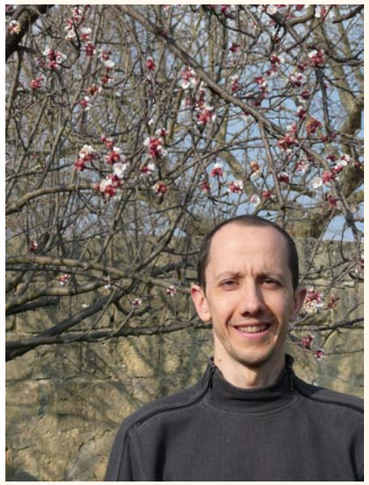

Portrait

Laurent Grelet

Directeur général de Valdeyron Matériaux

Métier

Philippe Prohin

Horticulteur et aquaculteur

Il a planté ses serres le long de la route du Pont des Tourradons à deux encablures du Cailar en 1996, après avoir créé Nymphéa en 1990 près de Bouillargues. Résultat en 2011, l'exploitation s'étend sur 2 hectares, comprend 7 000 m2 de bassins hors sol, cultive 280 variétés de plantes et en vend 700.000 par an. A 46 ans, Philippe Prohin, horticulteur et aquaculteur, vient de recevoir un prix national pour sa pratique de l'agriculture durable.

Une production spécifique

La visite des bassins où sont cultivées les plantes aquatiques ornementales et environnementales est impressionnante. Les nénuphars succèdent aux lotus, les différents joncs aux roseaux, les iris aux jacinthes, les licaires aux prèles. Au total, 280 variétés de plantes qui serviront à la décoration ou joueront un rôle primordial en phyto épuration et interviendront dans la réhabilitation des zones humides ainsi que des berges de rivières. « Notre production est tellement spécifique que nous sommes obligés aujourd'hui de monter notre propre certification avec l'Afnor, raconte Philippe Prohin, car les grandes enseignes de jardineries ont besoin de vendre des produits ayant une traçabilité

bien visible. Du coup, j'établi mon cahier des charges personnel ».

Le développement durable

Rien ne prédestinait ce technicien supérieur en machinisme agricole à la culture des plantes. « J'ai rencontré le propriétaire d'une entreprise familiale de plantes d'aquarium, et le marché des plantes de bassins, quant à lui, était en développement. Cela a fait tilt ». Tellement bien, que pendant la période de 1997à 2007, Nymphéa multiplie par dix son chiffre d'affaires et obtient une bonne reconnaissance sur le marché. « Nous avions décidé de nous atteler parallèlement à l'environnement. Cela a été le début d'une réflexion sur le développement durable dans un esprit social et économique ». Entre autres : lutte intégrée contre les prédateurs des plantes, recherche permanente de nouvelles techniques de production inspirées de la nature, composition du substrat, et utilisation raisonnée des intrants chimiques. Les poissons et les grenouilles jouent les marqueurs environnementaux dans les bassins.

Une histoire humaine

« Faire du social, ce n'est pas qu'une histoire de salaire, c'est aussi une histoire humaine ! » Tel est le credo de ce patron petit fils de pasteur qui emploie huit salariés à plein temps dont deux handicapés avec en plus la collaboration avec l'association l'Arbre à pain. « C'est une éthique que j'ai toujours eue. Mais cela n'est pas toujours évident pour les autres ». Pendant la haute saison des ventes, une vingtaine de paires de mains viennent aider l'équipe permanente. Chez Nymphéa, on livre un ensemble de concepts, de la culture des plantes ornementales pour évènementiels à la formation de chefs de rayons. « Je travaille également en réseau avec des entreprises en Europe pour ce qui concerne les cultures et les livraisons européennes ». Prochaine étape : projets environnementaux et développement de « la belle synergie » entre la Petite Camargue et les serres de la route du Pont des Tourradons. ■

Zoom

Retour sur l'actualité

Le point sur les travaux

Voiries

La Communauté de Communes assure la maintenance et l'entretien de 73 kilomètres de chemins et voies. Pour mener à bien cette mission, un budget de 478 000 Euros pour 2010 lui a été consacré. Deux marchés pour la rénovation et la sécurisation ont été passés (hydrauliques et entretien) : le premier, de maîtrise d'œuvre, attribué au cabinet Cereg. Et le second à bon de commande à la Screg sous maîtrise d'œuvre du service technique communautaire.

Travaux de type hydraulique réalisés :

Les Quatre Chemins à Aimargues, Le Pont du Mas des Boules en limite de Le Cailar et Aimargues. Le passage à gué du Fiaou en limite de Beauvoisin et Vauvert, le passage à gué du Grand Chemin à Beauvoisin, les fossés du Grand Chemin à Beauvoisin (partie urbanisée), Le Valat de Valliouges sur le chemin de Saint Gilles à Vauvert, le renforcement de fossés route de Beauvoisin à Aubord.

Travaux d'entretien courant :

Aimargues : chemins de Madame et Saint Blancard, études pour le Chemin de Madame (entre Super U et Eminence), Aubord : réfection trottoirs et avaloir d'eau pluviale en zone industrielle, Vauvert : Impasse de Finedoc en zone industrielle et chemin Vieux de Beauvoisin, Le Cailar : chemins de La Pomiere, de Saint Gilles, de la Galine, de Marsillargues, Beauvoisin : Esquillon.

Travaux au local d'Onyx :

rénovation des sanitaires qui comprennent la démolition de l'existant, le déplacement d'une cloison, l'installation de douches, WC, lavabos.

Ehpad de Beauvoisin :

le gros œuvre est en voie d'achèvement ainsi que la charpente et la couverture. Les entreprises du second œuvre s'attachent à exécuter leurs marchés. La réception du bâtiment est prévue fin 2011. ■

On déménage !

Les services techniques ainsi que le service Environnement vont être déplacés dans les anciens locaux « EDF » situés avenue Ampère à Vauvert, et dont la Communauté de communes est désormais propriétaire. Ce déménagement prévu avant l'été, nécessite quelques travaux de rénovation et de mise en conformité. L'ordonnancement, le pilotage et la coordination se faisant sous maîtrise d'œuvre interne, il a été fait appel à des entreprises extérieures afin de compléter. La première tranche des travaux porte sur 350 m² comprenant un hangar, un atelier, des sanitaires, un réfectoire, des locaux de stockage ainsi que 100 m² de bureaux. ■

Zoom
Retour sur l'actualité

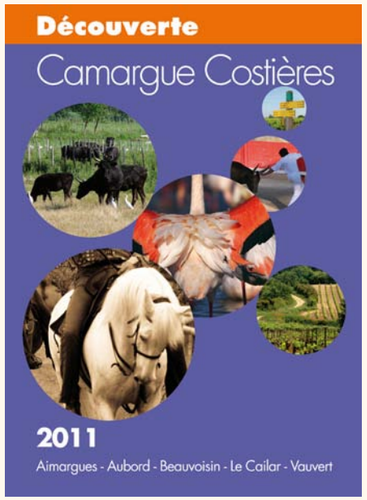

Tourisme
Nouvelle édition du Guide Découverte 2011

Pratique, agréable à lire et à regarder, le guide Découverte 2011 est une réussite. Refonte complète de la maquette, création d'un guide restauration et hôtellerie, mise en page de tableaux pictogrammes « services capacité d'accueil » et « prix des prestations » chacun accompagné d'une photo. C'est un enrichissement évident du niveau d'information pour les lecteurs et un moyen efficace de communication pour les prestataires du territoire. Du beau travail réalisé par l'équipe de l'Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue, les agents de la Communauté de communes et les prestataires eux-mêmes. Sans oublier notre agence de communication, Stella'Communication. ■

L'Université d'Avignon en Petite Camargue

Pour la 3ème année consécutive, notre territoire a accueilli avec plaisir les étudiants de l'Université d'Avignon en Master 2 MCI : Tourisme, Gestion de projet et E-Marketing du 7 au 9 février derniers. Ils ont été logés à l'Hébergement de groupe «La Petite Camargue», rue du Chaillot à Vauvert. Les journées furent consacrées au fonctionnement d'un réseau de prestataires touristiques engagés dans une logique de développement durable (l'association Costières Camargue Authentique située à Le Cailar) et à la stratégie de développement touristique de la Communauté de communes.

Convention avec la commune de Vauvert

La présidente Reine Bouvier et le maire de Vauvert Gérard Gayaud ont signé le 11 janvier dernier la mutualisation de moyens et de services à travers le nouveau service municipal de l'enfance et de la jeunesse de la commune, dans le cadre du site municipal de la rue du Chaillot et des écoles de Vauvert. La Communauté pourra ainsi bénéficier du concours des animateurs afin d'assurer en partie la surveillance et l'éducation des enfants pendant le temps périscolaire méridien. Inversement, elle pourra mettre à disposition de la commune de Vauvert son propre personnel, notamment pour l'entretien des locaux. ■

La restauration scolaire en chiffres Année 2010

- Production globale (restauration scolaire + prestations de service) : 174 119 repas servis, soit + 8,6% (+13 802 repas) par rapport à l'année 2009.
- Production restauration scolaire uniquement : 120 579 repas servis soit + 9,6% (+9 639 repas) par rapport à l'année 2009. Ce qui donne 868 enfants par jour en 2010 contre 792 en 2009.
- Pour janvier 2011 : 17501 repas servis soit + 7,35% par rapport à Janvier 2010. ■

L'agenda
Les rendez-vous de l'été 2010

Atout Fil 2011 « A plumes et à poils »

Samedi 16 avril à 20h30
Défilé soirée ave la remise des prix
Tarifs : 14 € et 9 €
Centre Robert Gourdon - Vauvert
Tél. 04 66 88 23 63

L'école intercommunale de musique de petite Camargue en concert

Dimanche 10 avril à 17h00
Concert des classes de violoncelles, harpes, guitares des écoles de Petite Camargue et d'Anduze à l'Église de Vauvert (entrée gratuite)
Dimanche 17 avril de 14h00 à 17h00
Concours de batterie salle polyvalente à Beauvoisin (entrée gratuite)

- **Directrice de la publication :** Reine Bouvier
- Rédacteur en chef : Franck Florent
- Rédaction et coordination : Florence Castelnau-Mendel, chargée de communication
- Conception, réalisation : Stella' Communication (04 67 69 02 38)
- Impression : Impact Imprimerie (04 67 02 99 89)
- tirage : 12 000 exemplaires
- Crédits photos : services de la Communauté de communes, Association LIENS, Nymphéa, Royal Canin, services des communes
- Dépôt légal à parution
- ISSN : 1636-0516
- N° 9 avril 2011

Concerts des élèves

Vendredi 13 mai à 20h30
Salle Bizet à Vauvert
Samedi 14 mai à 20h30
Salle Bizet à Vauvert
Dimanche 15 mai à 17h30
Salle Mistral à Vauvert
Vendredi 20 mai à 20h30
Salle Lucien Dumas à Aimargues
Samedi 21 mai à 20h30
Salle du Hangar à Aubord
Dimanche 22 mai à 17h30
Salle Lapéran au Cailar

Fête de la musique Juin 2011

Vendredi 17 à Beauvoisin
Samedi 18 à Le Cailar
Dimanche 19 à Aubord
Lundi 20 à Aimargues
Mardi 21 à Vauvert

Lundi 4 au dimanche 10 juillet
Stage de Jazz 2011

Foulée des Costières 2011

Dimanche 8 Mai à Beauvoisin
3ème édition organisée par l'association LIENS
Course pédestre de 11 km.
Parcours adultes et 3 courses enfants
Départ des arènes
Renseignements : 06 47 96 17 81
www.associationliens.fr

Courant Scène en musique

Samedi 30 avril
Claire Elzière, Dominique Cravic & les Primitifs du Futur
20h30, salle Lucien Dumas à Aimargues

Samedi 27 mai
Katrin Waldteufel et Pascal Mary
(Café concert)
20h30, Centre Culturel Robert Gourdon Vauvert
Tél. 04 66 53 78 77

Exposition à la Halte nautique de Gallician

Du 1er avril au 1er mai 2011
Pastels et encres de Joëlle Buisson
Cette artiste de Cabrières croque des mouvements fugaces des paysages de Camargue, appuyés de courts textes de sa composition.
Halte nautique, route des étangs
30600 Gallician
Tél. 04 66 73 34 50

Troc des jardins 2011

Dimanche 17 avril
3ème édition organisée par LIENS
Troc de graines et de plantes, concours d'épouvantails, pique-nique
Tél. 06 08 75 18 99

AIMARGUES - AUBORD - BEAUVOISIN - LE CAILAR - VAUVERT

www.petitecamargue.fr

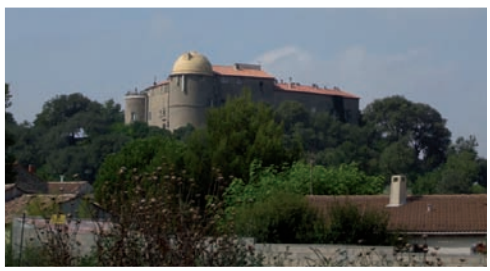
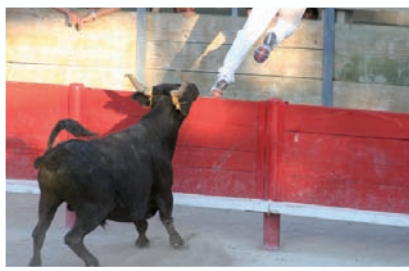

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE PETITE
CAMARGUE

145, avenue de la Condamine • B.P 10 – 30600 VAUVERT • Tél 04 66 51 19 20 • Fax 04 66 51 19 30